



## Cahier des charges

à l'intention des organisateurs de Concours de dégustation

### 1. Verre d'Or (art. 1 du règlement)

- 1) **Le Verre d'Or est une association et une marque**, c'est également le nom du Championnat vaudois de dégustation.
- 2) Le Verre d'Or gère le Championnat vaudois, il fédère les différents Concours, mais n'en organise pas, (exception faite d'événements promotionnels qui ne participent pas au Championnat vaudois).
- 3) Les organisateurs, ainsi que les dégustateurs qui le souhaitent, sont invités à être membres de l'Association du Verre d'Or, contre paiement d'une cotisation.
- 4) Les organisateurs indiquent (règlement, flyer, publicité, etc...) que leur Concours fait compte pour le Verre d'Or, **mais ne l'intitule pas Concours du Verre d'Or**, cela afin d'éviter toute confusion.

### 2. Calendrier (art. 3 du règlement)

- 1) Les organisateurs annoncent **leur intention d'organiser un concours** comptant pour la saison à venir du Championnat vaudois de dégustation, si possible avant le 1er janvier, date de début du championnat, mais impérativement et au plus tard lors de l'assemblée générale du Verre d'Or, qui a lieu généralement à la fin janvier, afin de pouvoir établir le règlement du championnat.
- 2) Les organisateurs annoncent **les dates de leurs concours** dès qu'elles sont connues, si possible, avant le 1<sup>er</sup> janvier, date de début du championnat, afin de pouvoir établir et publier le calendrier du championnat.

### 3. Verres numérotés (art. 5 du règlement)

- 1) L'utilisation de verres numérotés est impérative. L'Association du Verre d'Or met ses verres à disposition, mais les organisateurs peuvent utiliser les leurs, s'ils sont numérotés, et tous identiques.



## Association du Verre d'Or

### 4. Communication des résultats (art. 7 du règlement)

- 1) Les organisateurs communiquent à l'association du Verre d'Or ([info@verredor.ch](mailto:info@verredor.ch)) et au public, chaque soir **les résultats du concours** (grille), soit: l'appellation et la région, et/ou le cépage, et/ou le millésime, pour chaque verre.
- 2) Les organisateurs communiquent à l'association du Verre d'Or ([info@verredor.ch](mailto:info@verredor.ch)) et au public, **le classement final**, le soir même pour les concours se déroulant sur un jour, et le plus tôt possible, en principe le soir même ou le lendemain, pour les concours se déroulant sur plusieurs jours (comptoir, salon, foire, etc...).
- 3) Les organisateurs communiquent à l'association du Verre d'Or ([info@verredor.ch](mailto:info@verredor.ch)), **le classement final**, sous forme numérique au moyen d'un **fichier Excel**, les données impératives devant figurer pour chaque concurrent étant: **nom, prénom, localité, nombre de points**.

Lausanne, avril 2025

Association du Verre d'Or